

Commission du programme du 31 mars 2016

Premières orientations pour la révision du programme

Tout au long de l'année 2015, le conseil d'administration a été le lieu d'un débat autour de l'équilibre du programme, sur fond de grogne des usagers économiques. Par ailleurs, nous avons attiré l'attention sur la tendance inquiétante d'augmentation du fonds de roulement dans un contexte de ponction budgétaire opérée par l'Etat.

Lors du débat budgétaire de fin d'année, le directeur général de l'agence indiquait qu'à la demande des administrateurs, une réflexion s'engagerait en 2016, avec un travail de fond et mise à plat des redevances.

La commission du programme s'est donc réunie deux fois ce premier trimestre 2016, pour examiner les éléments portés à sa connaissance. Vous pouvez prendre connaissance des documents de travail en cliquant sur les liens : [COPRO 22 janvier](#) et [COPRO 31 mars](#).

Un regret, toujours le même : la faible participation des administrateurs aux réunions ! Comme ce fut le cas lors de la dernière CDA, où, sitôt adopté, le code de déontologie était oublié lors des votes.

Révision du programme : premières tendances

La commission du programme du 22 janvier a examiné les éléments de bilan, et les premières pistes envisagées par la direction de l'agence. Ce qu'il faut retenir, c'est que nos rentrées, en matière de redevances, sont supérieures aux prévisions, dans un contexte de difficile consommation des crédits de paiement, ce qui conduit à l'augmentation du fond de roulement

La commission du programme a souhaité que l'agence étudie des pistes plus ambitieuses en matière de redevances, au-delà de la non-augmentation. En corollaire, elle n'a pas souhaité ouvrir plus largement les aides du programme.

Le 31 mars dernier, la commission du programme a débattu des scénarii proposés par la direction de l'agence. On s'oriente donc pour les années 2017 et 2018 vers :

En matière de redevance

- Une non augmentation de la pression fiscale avec un retour aux taux de 2015 pour les redevances modernisation des réseaux de collecte, pollution de l'eau d'origine domestique, redevances pour prélèvements sur les autres usages économiques et refroidissement.
- Un rééquilibrage entre irrigation gravitaire et non gravitaire ; l'actuel système n'étant pas incitatif pour passer à une irrigation plus économe.
- Des évolutions sur la redevance prélèvement, pour tenir compte immédiatement de la mise en place d'un Organisme Unique de Gestion Concertée (OUGC) en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), et non l'année d'après. (baisse de la redevance à effet immédiat)
- Une évolution très significative des redevances d'ALTEO Gardanne, pour inciter l'industriel à optimiser les traitements actuels et chercher de manière efficiente des solutions pour la toxicité des effluents liquides résiduels rejetés en pleine mer. Ses redevances pourraient être multipliées par quatre en quatre ans.

En matière d'aides

Un rééquilibrage entre les lignes de programme, dans le respect de la fongibilité asymétrique (*) imposée par la loi. La révision de la répartition des crédits acte avant tout la forte consommation d'AP en matière de gestion quantitative de la ressource, et à l'inverse, la faible consommation sur les stations d'épuration ; elle vise également quelques aménagements techniques.

Equilibre financier prévisionnel

L'ensemble des propositions permettrait de revenir à un fonds de roulement correspondant à 2,2 mois de dépenses de l'agence en 2017 et 1,3 mois en 2018, plus proches des critères de Bercy.

L'avis de vos représentants

Dans le contexte de changement climatique, où les enjeux de l'eau vont devenir de plus en plus prégnants, il paraît inopportun de diminuer nos capacités de soutien financier.

Les orientations prises à l'issue de ces deux commissions du programme, vont dans le sens d'une nécessaire baisse de la pression des prélèvements qui viendra équilibrer les dépenses au niveau prévu initialement à l'échelle du programme. Ainsi, l'agence pourra continuer à impulser les bons investissements auprès des usagers de l'eau.

Ces orientations permettent également de revenir à un équilibre du budget qui n'aiguise pas les appétits du ministère des finances.

Aussi, nous avons approuvé ces propositions car elles répondent aux principaux enjeux.

Les suites ...

Une nouvelle réunion de la commission du programme élargie à l'ensemble du conseil d'administration est prévue le 4 mai prochain. Elle devrait caler la proposition qui devra ensuite être approuvée par les instances à l'été : comités de bassin et conseil d'administration.

Nous restons à votre écoute pour tout commentaire ou toute réaction

Vos représentants



Sylvain IRRMANN et Patrick SAINT-LEGER

(*) La fongibilité asymétrique du programme fonctionne sur le principe suivant :

Les lignes budgétaires du dixième programme sont organisées en trois domaines :

- Domaine 1 : connaissance, planification et gouvernance,
- Domaine 2 : mesures nationales de gestion de l'eau,
- Domaine 3 : mesures territoriales de gestion de l'eau.

Le domaine 1 peut alimenter les domaines 2 et 3 ; ses excédents non consommés peuvent être répartis sur les deux autres domaines.

Le domaine 2 peut alimenter le domaine 3, mais ne peut pas alimenter le domaine 1 ; ses excédents non consommés ne peuvent qu'alimenter le domaine 3.

Le domaine 3 ne peut pas alimenter les domaines 1 et 2. Ses excédents ne pouvant être redistribués sur les autres domaines, il y a lieu d'éviter d'en créer !